

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 7 avril 2015 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet	Mme Manon Roy
Mme Lise Gosselin	M. Gilles Deshaies
	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2015-04-56 Ouverture de la session**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19H00.

Adopté

#### **2015-04-57 Adoption de l'ordre du jour du 7 avril 2015**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 07 avril 2015

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 02 mars 2015

Résolution: Adoption du procès-verbal du 02 mars 2015

Dépôt de la correspondance

Résolution: Dépôt des états financiers au 31 décembre 2014

Résolution: Dépôt des états financiers au 31 mars 2015

Résolution: Travaux de voirie: Rang B & C

Résolution: Adoption du répertoire des infractions aux règlements municipaux

Résolution: Décrétant le coût pour un permis de système d'alarme

Résolution: Décrétant le coût d'un permis pour le colportage

Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-1: Les alarmes

Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-2: Le colportage

Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-3: Eau potable

Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-4: Les animaux

Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-5: Les nuisances

Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-6: La sécurité, la paix et le bon ordre

Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-7: La circulation et le stationnement

Résolution: Appui pour les projets d'incubateurs d'entreprises agricoles

Résolution: Offre de Services Sanitaires Denis Fortier: Gros rebuts

Résolution: Entretien du terrain de l'édifice

Informations: puits municipal

Réception des deux certificats d'autorisation du MDDELCC

Résolution: Travaux d'excavation Gagnon & Frères: puits

Résolution: Achat et installation: Équipements puits: Pompes et filtrations TM

Résolution: Travaux connexes pour le puits municipal

Résolution: Soumissions par invitation: Toiture de l'édifice

Résolution: Marge de crédit

Résolution: Offre d'emploi: Adjointe-administrative

Résolution: Paiement des comptes au 07 avril 2015

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes  
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

**2015-04-58 Dispense de lecture du procès-verbal du 02 mars 2015**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclare satisfaits.

Adoptée.

**2015-04-59 Adoption du procès-verbal du 02 mars 2015**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposé au conseil.

**2015-04-60 Informations aux contribuables de la Baie Sauvage**

Attendu que Excavations Gagnon & Frères doivent entreprendre des travaux d'enrochement sur notre portion de fossé sur le Chemin de la Baie Sauvage;

Attendu que ces travaux entraineront des inconvénients pour la circulation des propriétaires riverains;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par Mme Manon Roy  
et résolu unanimement de mandater la directrice-générale, à préparer un avis aux contribuables informés pour les aviser desdits travaux.

Il est convenu de transmettre cette information aux municipalités de St-Romain et de Lambton.

Adoptée.

**2015-04-61 Rencontre "réseautage culturel" Ville de Disraeli**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
et résolu unanimement de nommer Mme Lise Gosselin, comme représentante de la Municipalité de Ste-Praxède pour assister à une rencontre de réseautage "volet culturel" qui se tiendra le 22 avril prochain, à 19H00.

Adoptée.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2015-04-62 Résolution: Dépôt des états financiers au 31 décembre 2014**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par M. Gilles Deshaies

et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 décembre 2014, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton.

En conséquence, la directrice-générale secrétaire-trésorière est mandatée pour transmettre ces états financiers, au ministère des Affaires municipales dans les délais prévus par la loi.

Aussi, le maire et/ou la directrice-générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires par la firme de vérificateurs.

Adoptée.

#### **2015-04-63 Dépôt des états financiers au 31-03-2015**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 mars 2015.

Adoptée.

#### **2015-04-64 Résolution: Travaux de voirie: Rang B & C**

Attendu l'ouverture des soumissions pour des travaux de réfection d'une section du Rang B & C le 27 février dernier;

Attendu que la Municipalité avait demandé des prix pour deux tronçons différents pour les travaux à réaliser;

Attendu que l'entreprise Gagnon & Frères est le plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu qu'il est opportun que le conseil détermine quel tronçon il réalise ce printemps;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
et résolu unanimement que le tronçon A soit réalisé pour les travaux de réfection d'une section du Rang B & C.

Le coût de la soumission pour cette section est de: \$133,388.25

En ce sens, le maire et la dg sont mandatés pour signer le contrat à intervenir entre la Municipalité et Excavation Gagnon et Frères.

Adoptée.

#### **2015-04-65 Résolution: Adoption du répertoire des infractions aux règlements municipaux**

Attendu l'harmonisation des règlements applicables par la Sûreté du Québec;

Attendu qu'il est opportun que les municipalités participantes possèdent un répertoire des infractions unique;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gilles Deshaies

et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le répertoire des infractions aux règlements municipaux tel que soumis par la Sûreté du Québec de la MRC des Appalaches;

Le répertoire complet se retrouvera dans le livre des règlements municipaux de la Municipalité de Ste-Praxède, en faisant partie intégrante de chacun des règlements adoptés (Annexe 1)

Adoptée.

**2015-04-66 Résolution: Décrétant le coût pour un permis de système d'alarme**

Attendu que la municipalité adoptera un règlement municipal applicable par la Sûreté du Québec concernant les alarmes;

Attendu que ce règlement prévoit que nul ne peut installer ou maintenir en fonction un système d'alarme sans avoir préalablement obtenu un permis de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
et résolu unanimement que le conseil fixe à \$10.00 le coût d'un permis pour l'installation ou le maintien d'un système d'alarme.

Adoptée.

**2015-04-67 Résolution: Décrétant le coût d'un permis pour le colportage**

Attendu que la municipalité adoptera un règlement municipal applicable par la Sûreté du Québec concernant le colportage

Attendu que ce règlement prévoit qu'un permis de colporteur est requis;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
et résolu unanimement que le conseil fixe à \$ 20.00 le coût pour l'obtention d'un permis de colportage sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée.

**2015-04-68 Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-1: Concernant les alarmes**

Attendu l'opportunité d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Attendu que chacune des municipalités visées doit adopter ce règlement et décréter ou non son application sur son territoire.

En conséquence, il est proposé M. Paul Audet  
Appuyé Mme Manon Roy  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le règlement 2015-RM-SQ-1 concernant les alarmes et décrète que son application sur son territoire sera assurée par la Sûreté du Québec.

Le libellé complet de ce règlement se trouve dans le livre des règlements municipaux. Les élus déclarent avoir reçu et lu ce règlement avant son adoption.

Adoptée.

**2015-04-69   Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-2:  
Concernant le colportage**

Attendu l'opportunité d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Attendu que chacune des municipalités visées doit adopter ce règlement et décréter ou non son application sur son territoire.

En conséquence, il est proposé M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le règlement 2015-RM-SQ-2 concernant le colportage et décrète que son application sur son territoire sera assurée par la Sûreté du Québec.

Le libellé complet de ce règlement se retrouve dans le livre des règlements municipaux. Les élus déclarent avoir reçu et lu ce règlement avant son adoption.

Adoptée.

**2015-04-70   Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-3:  
Concernant l'eau potable**

Attendu l'opportunité d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Attendu que chacune des municipalités visées doit adopter ce règlement et décréter ou non son application sur son territoire.

En conséquence, il est proposé Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le règlement 2015-RM-SQ-3 concernant l'eau potable et décrète toutefois que ce règlement ne sera pas applicable jusqu'à résolution contraire sur son territoire.

Le libellé complet de ce règlement se retrouve dans le livre des règlements municipaux. Les élus déclarent avoir reçu et lu ce règlement avant son adoption.

Adoptée.

**2015-04-71   Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-4:  
Concernant les animaux**

Attendu l'opportunité d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Attendu que chacune des municipalités visées doit adopter ce règlement et décréter ou non son application sur son territoire.

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le règlement 2015-RM-SQ-4 concernant les animaux et décrète que son application sur son territoire sera assurée par la Sûreté du Québec.

Le libellé complet de ce règlement se retrouve dans le livre des règlements municipaux. Les élus déclarent avoir reçu et lu ce règlement avant son adoption.

Adoptée.

**2015-04-72   Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-5:  
Concernant les nuisances**

Attendu l'opportunité d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Attendu que chacune des municipalités visées doit adopter ce règlement et décréter ou non son application sur son territoire.

En conséquence, il est proposé M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu majoritairement (M. Gaétan Lapointe , conseiller, déclare sa dissidence).

Que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le règlement 2015-RM-SQ-5 concernant les nuisances et décrète que son application sur son territoire sera assurée par la Sûreté du Québec.

Le libellé complet de ce règlement se retrouve dans le livre des règlements municipaux. Les élus déclarent avoir reçu et lu ce règlement avant son adoption.

Adoptée.

**2015-04-73   Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-6:  
Concernant la sécurité, la paix et le bon ordre**

Attendu l'opportunité d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Attendu que chacune des municipalités visées doit adopter ce règlement et décréter ou non son application sur son territoire.

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le règlement 2015-RM-SQ-6 concernant les concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et décrète que son application sur son territoire sera assurée par la Sûreté du Québec

Le libellé complet de ce règlement se retrouve dans le livre des règlements municipaux. Les élus déclarent avoir reçu et lu ce règlement avant son adoption.

Adoptée.

**2015-04-74   Résolution: Adoption règlement numéro 2015-RM-SQ-7:  
Concernant la circulation et le stationnement**

Attendu l'opportunité d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Attendu que chacune des municipalités visées doit adopter ce règlement et décréter ou non son application sur son territoire.

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par Mme Manon Roy  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le règlement 2015-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et décrète que son application sur son territoire sera assurée par la Sûreté du Québec.

Le libellé complet de ce règlement se retrouve dans le livre des règlements municipaux. Les élus déclarent avoir reçu et lu ce règlement avant son adoption.

Adoptée.

#### **2015-04-75 Appui pour les projets d'incubateurs d'entreprises agricoles**

Attendu que les différentes problématiques auxquelles est confronté l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC des Appalaches en ce qui concerne l'occupation du territoire, le dynamisme régional, la relève agricole et l'entrepreneuriat rural

Attendu que dans une perspective de développement collectif et en collaboration avec les différents acteurs présents sur le territoire, la mise en place de ces projets répondrait effectivement à une demande de plus en plus pressante qui s'exprime dans le milieu;

Attendu que la collaboration des municipalités et autres organismes présents dans la région est indispensable afin d'assurer la concrétisation et l'atteinte des objectifs fixés par la mise en place des projets d'incubateur et de centre de transformation agroalimentaire;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède appuie le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches dans la mise en place d'un incubateur d'entreprises agricoles, en plus d'un centre de transformation agroalimentaire pour notre MRC.

Adoptée.

#### **2015-05-76 Offre de Services Sanitaires Denis Fortier: Gros rebuts**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Manon Roy

et résolu unanimement d'accepter l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier et de ce fait, demander à notre entrepreneur T.O.R.A. de laisser au centre de tri de Services Sanitaires Denis Fortier, nos gros rebuts cueillis lors des cueillettes du printemps et de l'automne pour l'année 2015.

La municipalité de Ste-Praxède paiera donc la redevance pour ces déchets à Services Sanitaires Denis Fortier, selon un tarif de 97.00 \$ + taxes, la tonne métrique pour la cueillette du printemps. Le prix de disposition pour l'automne pourrait être modifié selon le prix en vigueur.

Adoptée.

#### **2015-04-77 Résolution: entretien du terrain de l'édifice.**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Manon Roy

et résolu unanimement d'accepter l'offre de M. Jean-Marc Cloutier pour l'entretien extérieur du terrain du centre communautaire.

L'offre proposée s'élève à 1400.00\$, payable en cinq versements, et inclus les travaux suivants:

-Tondre la pelouse, maximum une fois par semaine;

-Faire le fouet aux endroits requis;

-Entretien des sentiers (si produits requis, à la charge de la municipalité);

-Installer les tables, les nettoyer et les entreposer en fin de saison;

- Entretien général pour assurer une circulation sécuritaire;
- La période des travaux est du début de mai jusqu'au début octobre.
- L'entrepreneur sera responsable des bris causés par sa négligence.

Il est entendu que si M. Cloutier devrait cesser d'effectuer le travail, celui-ci serait payé au prorata des semaines travaillées.

Adoptée

### **Informations: Dossier puits municipal**

La directrice-générale informe les gens présents des prochaines démarches relativement au raccordement de puits municipal

### **2015-04-78 Réception des certificats d'autorisation du MDDELCC**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu unanimement de confirmer le dépôt des deux certificats d'autorisation délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ces certificats d'autorisation émis en date du 27 mars 2015 permettent à la Municipalité de Ste-Praxède de procéder aux travaux de raccordement et exploiter le puits municipal et d'installer un système de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adoptée.

### **2015-04-79 Résolution: Travaux d'excavation puits: Excavation Gagnon & Frères**

Attendu la réception du certificat d'autorisation du MDDELCC;

Attendu qu'il a lieu de procéder au raccordement du puits municipal et que des travaux d'excavation sont requis;

Attendu que l'entreprise Excavation Gagnon et Frères nous a fourni un estimé budgétaire pour les travaux requis, selon le plan fourni par l'ingénieur M. Daniel Lapointe;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu unanimement d'octroyer le mandat à Excavation Gagnon et Frères pour les travaux d'excavation nécessaire pour le raccordement du puits. Ces travaux sont estimés à \$10,000.00 approximativement.

Les dépenses reliées à ce projet seront assumées par le programme de subvention TECQ.

Adoptée.

### **2015-04-80 Résolution: Achat et installation pour le puits municipal Pompes et filtration TM**

Attendu la réception du certificat d'autorisation du MDDELCC;

Attendu qu'il a lieu de procéder au raccordement du puits municipal et qu'en conséquence, l'achat et l'installation d'équipement, déplacement de nos installations, travaux de plomberie et d'électricité sont requis;

Attendu que l'entreprise Pompes et filtrations TM nous a fourni un estimé budgétaire pour les travaux requis, selon le plan fourni par l'ingénieur M. Daniel Lapointe;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu unanimement d'octroyer le mandat à Pompes et filtration TM pour l'achat d'équipement et les travaux nécessaires pour le raccordement du puits. Ces travaux sont estimés à \$11,900.40 plus taxes, approximativement.

Les dépenses reliées à ce projet seront assumées par le programme de subvention TECQ.

Adoptée.

#### **2015-04-81    Résolution: Travaux connexes aux travaux du puits**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu unanimement qu'il y ait lieu d'exécuter les travaux connexes requis pour mener à bien le raccordement du puits municipal.

En conséquence, il est convenu de procéder à l'installation de panneaux de contreplaqué sur le mur où sera installé le système d'eau potable et d'accepter l'offre de service de Dufault et Gobeil électricien, s'élevant à \$801.00 pour fournir et installer un panneau de 24 circuits, lequel est nécessaire pour le nouveau branchement du système de pompage et de filtration. Aussi, des travaux pour ajouter de l'éclairage seront effectués par ce même électricien.

Adoptée.

#### **2015-04-82    Résolution: Soumission par invitation: Toiture édifice municipal**

Attendu qu'il y a lieu de faire remplacer la toiture complète de l'édifice municipal;

Attendu qu'il est convenu que le matériau choisi pour ladite toiture soit du bardeaux d'asphalte garanti 30 ans;

Attendu que le coût de ces travaux étant estimés à plus de \$25,000.00, il y a lieu de procéder à un appel d'offre par invitation;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu unanimement de préparer un appel d'offre sur invitation pour les travaux de remplacement de la toiture de l'édifice municipal, auprès de deux entrepreneurs, lesquels ont été préalablement nommés par le conseil municipal.

Adoptée.

#### **2015-04-83    Résolution: Marge de crédit**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice-générale à demander, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède, une marge de crédit régulière d'un montant d'un maximum de 150,000.00\$ , afin d'assurer la disponibilité de fonds pour les opérations régulières de la municipalité.

En conséquence, au moment jugé opportun, le maire et la directrice-générale sont donc autorisés à signer et à fournir tous les documents nécessaires au Centre Financiers des Entreprises de la Caisse Populaire Desjardins du Carrefour des Lacs.

Des frais d'ouverture de dossier, de l'ordre d'un maximum de 750.00 \$(.5% du montant demandé), devront être assumés.

Adoptée.

#### **2015-04-84 Résolution: Offre d'emploi: adjointe-administrative**

Attendu l'annonce du départ de Mme Lisette Lacroix, secrétaire-trésorière adjointe pour la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu d'embaucher une aide-administrative pour du travail à raison de 2 à 3 jours de travail par semaine;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
et résolu unanimement de publier un offre d'emploi dans le Journal le Cantonnier.

Mme Lacroix demeure cependant disponible sur appel, aux mêmes conditions.

Adoptée.

#### **2015-04-85 Paiement des comptes au 7 avril 2015**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 7 avril 2015, laquelle s'élève à \$78,738.06.

Adoptée.

#### **Questions des élus et employés**

##### **2015-04-86 Autorisation pour la niveleuse**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par Mme Manon Roy  
Et résolu unanimement que l'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance soit autorisé à louer la niveleuse, au temps qu'il jugera opportun, le tout en respectant le budget . M. Bellavance devra faire un rapport au conseil lorsqu'il procédera à la location de cette machinerie.

Adoptée.

#### **Questions des personnes présentes**

**2015-04-87 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20:40 heures

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*